

Registre
du Bureau de
la Classe des Beaux Arts

Commencé en Décembre 1826.
fini le _____

SDA-2415

n

16

sur l'ame

Registre des délibérations du Bureau
du Comité des Beaux-Arts.

Séance du.

1896.

Présens MM. Morin pris., Favre-Bertrand vice-pr.
Mercier, très: Deschier Secr. - Adm.

tenue des registres Le Registre général des Inscriptions et mutations
en mis sous les yeux du Bureau, il est approuvé
dans sa forme et tenu, si on arrête de continuer
à le tenir de la même manière.

On arrête, de même, la tenue du Registre particulier
de chaque Ecole. — Mr Mercier est chargé de
la vérification des Inscriptions sur l'un et sur
l'autre Registre.

Age pour l'inscription On relit le Règlement des Ecoles, de l'exécution
duquel le Bureau est chargé; l'article qui détermine
l'âge d'inscription paraissant ambigu, le Comité sera
consulté pour prononcer d'une manière claire et précise.

Afficher du Règlement On arrête de consulter le Comité sur la question de
savoir, si chaque Règlement sera affiché dans son
Ecole respective; le Bureau donnera, par forme de
mavis, son approbation à cette mesure.

Arrêté le 1^{er} juillet 1896 Mr le Président rapporte qu'ayant appris que
quelques élèves des Ecoles, par des convenances parti-
culières, ne suivraient les leçons que pendant une heure,
au lieu de deux, comme le veut le Règlement. il a
invité les parents à se transporter chez lui, et les a prié
de s'arranger de manière à se conformer à l'ordre
établi, le Comité désireux que cette espèce d'abus ne

s'établisse et ne se reproduise pas; sur quoi un jeune homme a quitté l'Ecole. — La conduite de Mr le Président est approuvée, il est autorisé à en agir de même à l'avenir mais à avoir égard aux raisons fortes et prépon-
dérantes qui pourraient lui être présentées.

Mr le Président demande ce qu'il y a à faire à l'égard des élèves qui sont dans les Ecoles sans avoir été préalablement inscrits. On arrête de fermer les yeux sur le passé et de procéder à une inscription pour ces élèves.

2^e séanceSéance du 6 Janvier. 1827.

Salle de Modelage On arrête de demander au Comité l'autorisation de faire entrer dans l'Ecole de modelage des élèves déjà sortis des Ecoles, et d'en faire connaître la possibilité au moyen d'un avis inscrit dans la Feuille d'avis.

On arrête de proposer que l'inscription des élèves ait lieu dès l'âge de 11 ans.

3^e séanceSéance du 15 Janvier. 1827.

On se plaint de ce que la chaleur de la classe de Mr Beverdin n'est pas suffisante. — Renvoyé à la Commission du Musée avec demande instantanée qu'il y soit pourvu.

Arrêté d'acheter des paillassons pour mettre sous les pieds des élèves.

On confirme l'arrêté ci-dessus relatif aux élèves qui suivent les Ecoles sans s'être inscrits.

Sur la question: qu'y a-t-il à faire vis-à-vis des élèves qui sont ou qui entrent dans leur troisième année, quant à la retribution mensuelle. arrêté de la présenter dans son intégralité au Comité.

Mr Mercier est chargé de la confection des livres des classes.

3

4^e Séance du 27 Janvier. 1827.

On met sous les yeux du Bureau les noms de 16 jeunes gens inscrits pour l'Académie, sur quoi on observe qu'il ne s'y trouve point de peintre.

On rapporte que l'Académie ne pourra pas s'ouvrir le 2 Février, jour annoncé, les supports des lampes ne devant pas être prêts pour cette époque.

On fait l'observation que le voile additionnel (en fer) de l'Ecole de la figure paraît trop petit et d'un trop mauvais usage, quant à sa matière, pour une si grande Ecole. — On s'accorde néanmoins à ne pas faire cette année une nouvelle demande au Conseil Municipal.

On lit la pétition de David Decoutre, du 1^{er} Octobre 1826; — elle est remise à Mr Mercier pour vérifier l'inscription.

— celle qui est signée Georgine Paris, — remise au Secrétaire pour information.

— celle du jeune Bernier, inscrit pour l'Ecole d'ornement; — attendre l'arrivée du Directeur.

— celle de T. J. Badolle; — remise à Mr Mercier pour vérifier l'inscription, et décider

Attrib. sur
élève de 3^e année

éloin de l'
Académie

Académie

Salle de la
figure/voile

Pétitions

15
Séances

le moment probable de son entrée.

— celle de Chapuis, adressée par Mr Montfalcon; — le préteur n'a qu'à attendre.

— celle qui devra la Vue. Girard; — remise à Mr Morin.

— celle du jeune Salomon; — remise à Mr Mercier.

— celle de Marie Magniades, pt l'école d'or-
nement; — attendre l'arrivée du Directeur.

Jules Flérien est admis à passer à l'école supé-
rieure de la figure.

Charton est admis à passer à l'école de la figure.

On arrête d'informer le public par la feuille
d'avis que les élèves déjà sortis des écoles
peuvent se présenter pour entrer dans les écoles
supérieures.

Assemblée des trois Bureaux réunis

Présidence de Mr Delandolle.

La dimension du local des écoles étant plus considé-
rablement plus grande qu'au Calabri, et les frais
de chauffage étant en proportion, arrêté de dé-
mander au Conseil d'Etat 2 à 3.000 fl. applicables
au chauffage.

La classe des Beaux-Arts abandonne à la
Société des Arts le produit des inscriptions, pour
faire face aux frais généraux, et se charge en
outre d'un tiers des dépenses.

Le concierge, pour cette année, recevra fl. 1800.
Tous individu qui donnera, de son plein gré,

un cours dans l'amphithéâtre sera redevable
au concierge d'une contribution de 25 fr au moins.

L'éclairage de la Société et des classes aura
lieu, à économie, et sera remis à la prudence et
à la complaisance de Mr Morin père.

1827. 5

5^e Séance du 17 Février 1827.

Le nombre des élèves répartis dans les cinq
classes des trois écoles étant assez considéra-
ble pour que, dorénavant, aucun inscrit ne soit
dans le cas d'attendre longtemps l'arrivée natu-
relle de son tour, arrêté de n'avoir dorénavant
aucun regard aux pétitions relatives à une
anticipation de tour, quelle que soit la cause
du retard actuel.

Mr Mercier est chargé d'envoyer le concier-
ge à domicile, chez chacun des élèves le plus
anciennement inscrits au Régistre, pour connaître
leurs intentions actuelles.

Séances, som-
mantes à
l'avenir.

Appel des
élèves

6^e Séance du 3 Mars. 1827

Arrêté d'envoyer le concierge, avec le riper-
toire du grand Régistre, chez tous les inscrits
avant l'an 1826.

Appel des
élèves

Mr Favre-B, au nom de Mr Reverdin, demande
de l'autorisation de faire confectionner trois ou ~~quatre~~ grands
portefeuilles, pour y renfermer les
modèles. — Accordé.

6/1827.

7^e Séance du 17 Mars. 1827.

Mr Mercier lit et dépose un Rapport (qui sera lu au Comité) sur l'état de situation des Inscriptions relativement aux entrées passées, futures, et nulles (soit refus d'entrer);

Appel de
14 élèves.

On arrête de porter en Régistre, et d'appeler successivement les 16 qui ont le droit d'entrer aux Ecoles d'après leur inscription sur l'ancien Régistre.

Les trois premiers seront appels immédiatement.

8^e Séance du 1er Mai 1827

On arrête que l'Académie sera fermée le 5 Mai, en conformité de l'arrêté qui en a prescrit l'ouverture pendant trois mois, à dater du 6 Février.

On fixe et détermine le projet de Budget pour 1827, et on arrête de faire remarquer au Comité que plusieurs dépenses sont devenues impossibles, faute de fonds.

S'assimilera
l'ordre du
Budget 1827

On arrête de renvoyer à s'occuper de l'Ecole de Dessin linéaire jusqu'après l'arrivée de Mr Durelli.

9^e Séance du 25 Mai. 1827.

On annonce l'arrivée de Mr Durelli.

On arrête d'appeler par la feuille d'avis les élèves de l'ancienne Ecole d'ornement, pour le Mardi 29 Courant, à 7 h.

Le Secrétaire s'engage à assister à l'heure d'ouverture, pour présenter le Maître aux élèves et réciproquement, et pour mettre l'Ecole en train.

Appel de
l'ec. d'Orn.

pupitres
de l'Orn.

Li. à la fig.
Phaire.

Pétitions.

Sur autor. a
tut. à l'ecole
s'ont.

Li. à la fig.
Phaire.

Li. à l'Orn.
justices

10^e Séance du 20 Juin. 1827

1827.

Le bureau ayant été chargé de s'entendre avec Mr Vaucler sur une demande de Mr Durelli relative à la hauteur des pupitres; il est arrêté de demander à Mr Durelli un plan écrit de ce qu'il désire; afin qu'il soit délivré sur la dépense.

Mr Beschier demande que la place où se tient Mr Reverdin soit plancherée autour et au-dessus de lui; renvoyé à Mr Vaucler pour faire rapport à la Commission d'Administration.

Il est donné lecture de plusieurs demandes adressées par les jeunes Phombet, Voisin, Cham, pury relatives à leur entrée dans l'Ecole, elles sont refusées. On accorde la demande de Mr Reverdin ^{fig.} de passer à l'Ecole d'ornement.

11^e Séance Du 17 Août. 1827.

Mr Morin, sur la construction demandée par Mr Beschier pour la place qui occupe Mr Reverdin dans son école, rapporte qu'il a pris sur lui d'autoriser Mr Vaucler à la faire faire, en se chargeant d'en rapporter à la Commission administrative; il ajoute que cette construction a été dès lors faite et achevée, et que Mr Reverdin en est satisfait.

Il est rapporté que les pupitres de l'Ecole de Mr Durelli ont été arrangez comme ce Directeur le désirait; mais qu'il reste à faire des escabelles

Dont on arrête de demander au Comité d'autoriser la dépense.

~~Achat de bois.~~ A l'occasion du départ de Mr Durelli pour Milan, et vu le besoin qu'a son Ecole viselle du modelage de bons modèles, tels en plâtre que graver, on arrête de demander au Comité trois, applicables à l'âge d'aujourd'hui, dans lesquels seront compris les produits des inscriptions faites à ce jour.

~~Arr. de rapp.~~ L'augmentation subite du nombre de places inscrites qu'à dans les Ecoles y ayant fait entrer des 12 ans. Accompagnés gens trop jeunes pour bien saisir les principes du dessin, on arrête que dorénavant on n'appellera que les inscrits qui auront plus de 12 ans accomplis.

~~un élève qui a term. son Poids plus. il diminue de nouveau?~~ On agite la question du droit qu'aurait tout élève à s'inscrire de nouveau, pour suivre un second cours, en tout ou en partie, droit sur lequel aucun Règlement n'a statué ni positivement, ni négativement. sans rien préjuger sur le fond, on arrête que si l'occasion viens à se présenter, le Bureau sera expressément consulté.

~~Le 10 novembre~~ Mr Morin rapporte qu'il a autorisé ~~homm. d'outre~~ Mr Durelli à retarder l'ouverture de sa seconde classe d'une demi-heure, afin qu'il ait le temps d'aller déjeuner, mais sous la condition de la prolonger aussi d'une demi-heure, en sorte qu'elle aura dorénavant lieu de 8 1/2 h à 10 1/2 h.

Il ajoute qu'enfin de pouvoir régulariser l'arrivée dans les Ecoles, tant des Maîtres que

1827.
pendant
la Commission.

ouvert des
liens

droit à la
règle d'inscrip-
tion

demandation
du Dupont

9 Des Elèves, il lui paraît nécessaire qu'il y ait dans le corridor une pendule à sonnerie, on arrête d'en appuyer la demande auprès de la Société des Arts.

18^e Séance du 10 Novembre. 1827

Présens MM. Favre-Bertrand, Moren, Mercier, Peschier.

On charge le Secrétaire d'écrire à MM Bewardin et Durelli que leurs Ecoles se rouvriront le 16 octobre de 8 à 10 h, et de 10 h à midi.

Mr Mercier continue à être chargé de l'inspection du Régistre général des inscriptions; Mr Peschier de faire les lettres d'appel, et tous les membres du Bureau de l'Inspection des Ecoles.

Mr Mercier demande s'il serait possible de faire une exception au Règlement qui enige l'inscription préalablement à l'entrée dans une des Ecoles en faveur du 5^e Borel, âgé de 25 ans, qui en atteint d'infirmité depuis l'incendie de la maison Monod, qui n'a jamais été inscrit, et auquel l'étude du dessin serait de la plus grande utilité.

L'avis général est de ne déroger en rien à la lettre du Règlement si de l'admettre en exception, ni recommandation.

On lit la demande en démission de Mr Dupont. Mr Mercier est chargé d'engager par toutes sortes de moyens cet artiste estimable à la reprise.

10
1827.
Plusieurs
Paris. sol.

Mr Beschier est chargé de lire, d'examiner le Règlement du Musée Rath, et de proposer les changements requis par les circonstances, avant d'en faire faire une nouvelle édition.

Mr Morin rapporte que la Société des Arts a arrêté l'achat et le placement dans le corridor, d'une pendule à sonnerie.

13^e Séance du 23 Novembre. 1827.

Présens MM Favre-B., Morin, Mercier et Beschier.

Mr Mercier rapporte que le grand Régistre offre 319 noms inscrits, et qu'il y a actuellement dans les Ecoles 12 jeunes gens, ayant fait partie de l'Ecole cantonale, qui ne se trouvent plus inscrits, parce que leurs noms n'étaient portés que sur une feuille volante. On arrête de les inscrire à la suite du procès.

Mr Mercier rapporte que les tuyaux de l'Ecole de Mr Reverdin laissent couler de la sue liquide et détériveurs soit le plancher de cette Ecole, soit les objets placés au-dessous de ces tuyaux. On arrête de s'adresser à l'Administration pour faire faire la réparation nécessaire.

Mr Beschier rapporte que la seconde classe de Mr Durelli est loin d'être complète; on arrête de faire immédiatement 20 appels.

Mr Mercier rapporte qu'il y a 9 places

Sapt. Sur le
Régistre des
Inscriptions

Li. de la fig.
froches.

20 appels à
fin. 1^{re} anno.

9. appels
de la fig.

1827

Attrib. mond.
bukhara &
les gars.

Dem. à Dupont

Dem. à Audras

Elles autoris.
à faire et l'cole
Sup. de la fig.

vacantes à l'Ecole de Mr Reverdin, on arrête de faire aussi des appels successifs.

Mr Mercier est chargé de faire dans le Régistre la recherche des élèves qui entrent dans leur quatrième année d'étude, et qui sont appelés, d'après le Règlement, à payer une quote-part mensuelle.

Il rapporte qu'il a vu Mr Dupont, lequel persiste à demander sa démission.

Il rapporte aussi que Mr Audra demande sa démission; Mr Beschier est chargé de lui écrire pour le savoir si cette demande est définitive, et l'informer de toutes les conséquences de cette démission.

14 Séance du 8 Décembre. 1827.

On lit la
Présent, MM. Favre-B., Morin, Mercier,
Chair, Beschier.

On lit une pétition de Mr Paul Tavan qui demande que son fils soit admis, avant d'avoir achevé sa seconde année, à l'Ecole supérieure de la Figure; on arrête, pour ne pas faire perdre à l'élève le bénéfice du concours, d'autoriser Mr Reverdin à le recevoir à l'heure de l'Ecole supérieure, sans le privier du droit de concourir avec les élèves de l'Ecole inférieure.

Le jeune Colomb est admis à rentrer à l'Ecole, suivant la promesse à lui faite et consignée au N° 56, vieux Régistre, 19 Mai 1826.

1^{er} / 1827

b. en Model.
disordres.

Mr Morin rapporte qu'en l'absence de Mr Détalla, les Plives de l'Ecole de Modelage se sont livrés à une distraction très bruyante, pour empêcher qu'un pareil disordre se renouvelle, on arrête que l'ordre sera donné au Concierge de ne remettre la clef de cette Ecole qu'à Mr Détalla et de la recevoir de celui-ci lorsqu'il sortira de la Classe, en sorte que les Élèves ne soient jamais seuls; communication de cet arrêté sera donnée par écrit à Mr Détalla.

On arrête d'inscrire le jeune F^s Salomon au n° 329.

1828. 15^e S^eance du 6 Février 1828

Présens MM Favre, Morin, Mercier,
et Beschié.

Mr Mercier fait sur l'état actuel du
Régistre général des Inscriptions le rapport
suivant.

Le Régistre, qui contient les noms de tous les Élèves entrés ou à entrer dans les Ecoles depuis la translation de celles-ci au Musée Rath présente en totalité 392 noms dont 350 antérieurs à l'époque de la formation du Régistre, et, par conséquent, copiés de l'ancien Régistre. 62 noms y ont été inscrits à nouveau depuis notre entrée au Musée Rath. Des 350 noms anciens, 116 attendent leur appel; 282 sont actuellement dans les classes,

Inspect. des
Plives. Un seul
membre en
sera chargé

Inspect. sur les
Personnes. Les élus
tutti en l'anvier
n'y seront pas
admis.

Et que leur
tenu ne compte
que depuis le
concours.

Budget 1828

on ont renoncé; il y faut aussi comprendre 17 noms portés à double à cause de l'admission des Élèves dans plusieurs Ecoles à la fois, ou par erreur des premiers inscris.

28 noms portés sur l'ancien Régistre ne se trouvent pas sur le nouveau.

Arrêté que Mr Mercier va rectifier toutes ces erreurs ou omissions et continuera de travailler à ce que le Régistre atteigne son forme désirable de perfection.

Pour amener l'inspection des Ecoles au point de lui faire porter les fruits qu'on a le droit d'en attendre, arrêté qu'un seul Membre à la fois du Bureau en sera chargé, et que ce personnel sera déterminé à chaque séance. — Mr Favre se charge de l'inspection pr la quinzaine qui s'ouvre.

Attendu que MM les Directeurs prient qu'on ne fasse pas de nouveaux appels entre le premier de Janvier et les Concours, pour ne pas établir une trop grande inégalité entre les Concurrens, arrêté de proposer au Comité que les Élèves entrés de Janvier en Avril ne soient appellés à concourir que l'an suivant, pour que de cette façon toutes les places des Ecoles soient occupées, suivant la tenue du Règlement du Conseil d'Etat.

Sur un appercu présenté par Mr le Trésorier on procéde à un projet de Budget, où l'entrée totale de fl. 8800 se trouve balancée par une dépense ordinaire de même somme, y compris fl. 500, dépenses imprévues, sans y

faire entrer les frais de l'Academie que l'état de la Caisse ne permet pas d'ouvrir cette année-ci. — La rédaction définitive du Budget est confiée à Mr le Trésorier, pour être par lui présenté au prochain Comité.

Arrêté d'imprimer à 300 exemplaires la circulaire du Comité pour tâcher d'augmenter le nombre des Membres de la Classe.

16^e Séance du 28 Février 1828.

Présens: MM. Favre-B., Morin, Mercier, Berchier.

Rapport sur
les écoles.

Le dernier procès-verbal est lu et approuvé.
Mr Favre-B. qui a inspecté les Ecoles, rapport qu'il y a trouvé présent:

à l'Ecole de la figure élémentaire	20	Elèves
superérieure	25.	

à l'Ecole d'ornement - - 88.

à l'Ecole de modelage - - 31.

Maladie de
Neverdin

Il dit que Mr Neverdin ayant été malade a fermé l'Ecole pour huit jours.

Le Bureau arrête à ce sujet que Mr le President envoie à Mr Neverdin pour lui témoigner les regrets qu'a eus le Bureau d'apprendre sa maladie, et qu'il n'avait pas avis aux moyens de se faire remplacer.

Scole rapp.
l'impostion

Scole d'Orn.
l'ornement

Scole de Modell.
Elle non inscrit

Expos. de Sept.
à la hoto.

17^e Séance du 22 Mars 1828.

Tous les Membres présens.

Le dernier procès-verbal est lu et approuvé.
Mr Mercier, inspecteur des Ecoles pour la quinzaine, rapporte que les Maîtres sont parfaitement exacts à l'heure.

Il dit que Mr Durelli demande qu'on fasse scier les pieds de quelques escabelles qui ne sont pas proportionnelles à la taille des élèves appellées à s'en servir. — Arrêté de prier Mr Vauchez d'envoyer auprès de Mr Durelli un ouvrier menuisier qui travaille sous les directions de ce dernier.

Il dit encore qu'il doit y avoir dans l'Ecole de Mr Detalla des élèves non-inscrits sur le Registre général. — Mr Chénier, chargé de ce jout de l'Inspection voudra bien s'entendre avec Mr Detalla pour faire le nécessaire.

Il expos. de Sept. Mr Favre dit que Mr Neverdin désire que l'exposition dans l'Ecole des dessins reconnus pour les meilleurs n'ait pas lieu, de crainte que les élèves ne s'habituent à les considérer comme le point auquel ils sont appelés à atteindre; il désire aussi que le rapport fait sur la dernière exposition soit mentionné dans sa classe.

Le Bureau considérant qu'il n'en pas en son pouvoir de changer les arrêtés du Comité; que sur le second chef, le rapport a été principalement dirigé dans la vue de rendre justice aux soins des Maîtres; — il est passé à l'ordre du jour.

116 / 1828

Mutations
d'une école
à l'autre

Mr Bescher rapporte qu'un jeune homme élève, graveur sur bijou, qui après avoir quitté l'école de la figure est entré à celle de l'ornement, demande de nouveau à repasser dans celle de la figure. — Arrêté qu'à l'avenir ces mutations n'aureont lieu que sur des demandes écrites adressées au Bureau, et qu'elles seront autorisées ou refusées par celui-ci.

18^e Séance du 29 Mars. — 1828.

Présens tous les Membres.

École de Modelage.
des sondes.

Mr Châix rapporte que l'école de Mr Détal: la a été tranquille, mais qu'un jour le Maître s'est fait attendre demi-heure.

— que Mr Durelli se propose de graver à ses frais six modèles pour les commençans, faisant partie d'un cours de dessin d'ornemens, et qu'il demande que le Comité lui en prenne 20 exemplaires de chacun, à raison de 10^s la pièce. — L'objet n'admet pas de doute. — que l'école de ce Maître n'est pas absolument pleine, à raison de plusieurs désertions. — Arrêté qu'il sera fait des appels successifs.

On lit une lettre de Mr Gassmann qui demande pour son frère qui se voue à la lithographie l'autorisation de passer de l'école de l'ornement à celle de la Figure. — Qu le motif, autorise la mutation après le Concours.

Mutation
d'école

Concours
d'écriture des
élèves

Bonbons son
ouverture

École. heures
d'ouvert.

Reg. des
timbres.

Imposition
de Modelage.

Infios. de
dessins des
écoles.

Mr Morin propose, au sujet des Concours futurs, que les élèves ne connaissent leur sort et celui de leurs dessins, que dans la séance générale et au moment de la délivrance des prix. — Arrêté de porter cette proposition au Comité.

Arrêté que les Concours des Écoles de dessin commenceront le lundi 16 Avril et se termineront le Samedi 26 Mai; ce qui sera communiqué à MM les Directeurs.

Arrêté que dès le 26 Mai, les leçons seront de 6 à 8 h. et de 8 à 10 h.

Qu la lectrice avec laquelle il est procédé à la confection du registre des inscriptions, arrête de le faire mettre à jour par un homme à gager, sous l'inspection de Mr Mercier.

19^e Séance du 10 Avril. 1828.

Présens: tous les Membres, excepté Mr Morin.

Mr Châix, inspecteur, donne le tableau des élèves présens à l'école de Modelage; comme il existe quelque doute sur l'inscription de chacun d'eux, Mr Mercier est chargé de la vérifier sur le registre général.

Mr le Secrétaire est chargé de faire faire l'exposition hebdomadaire des dessins qui, à l'exposition trimestrielle, auront été trouvés les meilleurs.

Le Bureau est d'avis que la proposition ci-dessus de Mr Morin ne soit pas faite au nom du Bureau, mais seulement appuyée par lui.

Mr Mercier rapporte que le concierge a mis à

17

Reg. des
membres.
jour le Régistre général; le Bureau en mani-
festé sa satisfaction.

P. de Mod. Poncours. Si l'importance qui consiste à ce que les pièces de mode-
lage sortant des mains des élèves ne souffrent pas
de la dessication, Arrêté d'ouvrir le Concours de cette
École, le 5 mai, et de le clôturer le 11 juin.

Le concierge ayant fait demander au Bureau
naissance s'il doit, dans tous les cas, exiger la présentation
post mortem. Du billet de baptême, soit extrait de naissance
du jeune homme qu'on viene inscrire. Si que, quel-
quefois, cette présentation est à peu-près impo-
sible. Arrêté de bien rapporter, dans les cas
difficiles, à la prudence du Membre du Bureau
charge de la confection et de l'inspection du
Régistre général.

Reg. d'ordre
Régistre. Mr Chaix rapporte qu'il a fait mettre en
ordre le livre d'inscription de Mr Durelli,
pour le Concours, quant à l'organisation par
âge.

Le d. la fig.
ouverte. — item, que Mr Reverdin demande que,
suivant l'usage, sa première École soit, depuis
le commencement du Concours, ouverte à 6h.
— adopté.

Le d'ordre.
avant la fin
l'abs. du élève. — item, que Mr Durelli désire qu'on informe
les parents de l'absence de leurs enfants à l'école,
lorsqu'elle dure depuis plusieurs jours. — Le Secré-
taire est chargé de lui demander la com-
munication de cette absence, pour en avertir les
parents.

Mr Mercier rapporte que dans l'École de Mr Durelli
les rangs des élèves éclatent sans considérablement,
en suite de iennui qui provoquent ceux-ci à copies

longtemps le même modèle, il demande s'il n'y a
rien à faire à cet égard. Il résulte de la discus-
sion que la méthode de Mr Durelli est généra-
lement admise dans les bonnes écoles d'Italie,
que c'est elle qui forme les artistes habiles, que
si elle étonne à Genève par sa nouveauté, ce
n'est pas une raison pour qu'elle soit regardée
comme mauvaise; de plus, que les élèves appli-
qués et ceux qui ont des dispositions pour le
dessin ne quittent pas l'école, mais y font des
progrès sensibles. Sur quoi, arrêté que les Mem-
bres du Bureau appuieront Mr Durelli de tout
leur pouvoir et chercheront à faire revenir le
public de l'erreur dans laquelle il est au sujet
de ce maître et de sa méthode.

Mr Mercier propose que le public soit instruit
que dorénavant les jeunes gens peuvent être ins-
crits, depuis treize ans, quel que soit leur âge.
Le Secrétaire est chargé de faire insérer un
article dans la feuille d'avis.

20^e Séance du 7 Mai. 1828.

Prés: le Président, le Vice-Président, le Secrétaire
le Secrétaire-Adjoint.

On lit une lettre de Mr Durelli qui demande
l'autorisation de prolonger de huit jours le Con-
cours de son École, attendu que, pour des raisons
favorables aux progrès de ses élèves, il a cru devoir
l'ouvrir plus tard que le terme à lui assigné.—
Accordé de le proroger jusqu'au 21 Mai.

1828.

Mr Morin fait le rapport de son inspection et dit que la désertion dans l'Ecole Durelli n'est pas si forte qu'on aurait pu le ~~croire~~ croire, mais que le Concierge avait négligé d'avertir les parents et les maîtres que leurs jeunes gens se permettaient des absences prolongées.

Il dit que l'Ecole du modelage est plus tranquille que par le passé. — que l'Ecole de la figure est calme, bien dirigée, et que les absences y sont rares.

(1827)

21^e Séance du 25^e Juin.

Le 20^e Juin.
s'ouvre

Mr Durelli fait demander que les pupitres de ses élèves soient élevés de à la hauteur de 32 pouces, et ayeant une pente de 2 pouces, afin qu'il puisse lui-même corriger leur ouvrage sans déplacer les jeunes gens, & sans être obligé de jaser. — Arrêté de demander à l'Administration de vouloir bien faire faire cette que le Bureau juge utile dans l'intérêt du Maître et de l'Ecole.

Le 21^e Juin. La discussion est ouverte sur l'établissement d'une Ecole de dessin linéaire; les avoir entendus arrêté d'en référer au Comité.

Le 22^e Juin. Mr Morin présente, de la part de Mr Delalle, rapport du une division nominative de ses élèves, pour chacune de ses Ecoles.

Arrêté d'informer le public, par la Feuille d'avis, qu'il y a des places vacantes à l'Ecole de Modelage.

1828

22^e Séance du 6^e Juin 1828.

Prés: le Président, le Trésorier, le Secrétaire et le Secrétaire-adjoint.

Le 20^e Juin. Mr Morin informe le Bureau que, vu l'état actuel de la santé de Mr Rivedin, il devient nécessaire de pourvoir à son remplacement provisoire. Il expose que le Directeur est disposé à en écrire à Mr Alméra; mais celui-ci étant absent, il est à craindre que son retour ne puisse pas effectuer avant l'époque ordinaire de l'ouverture de l'Ecole.

Sur quoi, ~~il est dit que~~ Mr Châix, dans la santé s'est améliorée, propose à remplacer Mr Rivedin.

Mr Morin se charge de faire connaître à ce dernier cette disposition favorable de son Collègue.

23^e Séance du 13^e Juin 1828.

Présens: le Président, le Trésorier, le Secrétaire, le Secrétaire-adjoint.

Mr le Trésorier rapporte qu'ayant vu, à la dernière séance du Comité, ~~deux~~ voter MM les Membres émérites qui ne conservent le droit qu'autant qu'ils acquittent annuellement leur contribution, comme Membres de la Classe, il leur a envoyé des reçus, c'est-à-dire, demander leur dite contribution, que MM Arlaud et Vanier, ont refusé de l'acquitter, prétendant leur égarance; que Mr Delalle a annoncé son intention

Membres
leur droit de
toter.

97

tion de payer, et que Mr Schenck n'a pu être
joinx par le concierge.

Entrée des
Contrib. Ann.

Le Bureau exprime le vœu qu'à l'avenir Mr le Trésorier fasse toutes ses rentrees dans les deux premiers mois de l'année, afin d'éviter l'inconveniencx de ne jamais connaître l'avis réel de la Caisse. A cet effet, et vu les nombreuses occupations du concierge, Mr le Trésorier est autorisé à employer un autre homme que lui pour faire porter les regis.

Instig. de
l'Administration

Il est lu une lettre de Mr Durelli qui demande de pouvoir consacrer les heures de 10 à 12 à l'enseignement de l'Architecture exclusivement. Arrêté de lui répondre que la division en Ecole d'ornement et Ecole d'Architecture ne pourra avoir réellement lieu que quand le nombre des jeunes gens qui ont droit d'entrer à l'Ecole d'ornement ne dépassera pas celui des places du local de cette Ecole - en d'autres termes, quand cette division ne sera attendue aucun inscrit.

Sén. de Mr.
Bonvoisin de
tut. membre
ordinaire

On lit une lettre de Mr Bouvier, Directeur, qui demande à échanger sa qualité de membre émérite contre celle de Membre ordinaire, afin de rentrer dans les droits, comme aussi dans les devoirs de cette dernière catégorie. — Arrêté de lui répondre que, pour les Membres émérites qui acquittent la contribution due à la Chambre les droits et les devoirs sont les mêmes que pour les Membres ordinaires.

On lit une lettre de Mr de Sellon qui demande à pouvoir emporter un tableau de Mr Guigou, dont

1828.

G. de la Sij
absente

il est propriétaire, et ce, dans l'intérêse de Mr Guigou,²³
renvoyé à la commission administrative.

Mr le Secr.-Adjt¹, inspecteur des Ecoles, rapporte qu'il a trouvé beaucoup d'absens dans celle de la figure. Il demande à être remplacé dans son inspection; il est prié de la garder jusqu'à ce qu'il ait pu s'assurer de la durée de ces absences.

25-19 Xbre. 1828.

Présent: le Président, le Vice-Président, le Trésorier, le Secrétaire-adjoint.

Pratique
plan. organ.

Mr le Président rapporte que le Comité a chargé le Bureau de lui présenter un projet d'organisation de l'Académie, qu'il a sujet lui-même à consulté Mr le Syndic Odier, Seigneur commun sur la Société des Arts, lequel lui a dit que, quoique les fonds votés par le Conseil Municipal, puis par le Conseil d'Etat n'eussent pas encore été sanctionnés par le Conseil Représentatif qui n'a pas en ce rien occupé jusqu'ici, il estimait que le Comité pouvait aller de l'avant. Mr le Pres: présente, à cette occasion, cinq modèles pris dans la garnison, parmi lesquels un seul, Ulrich Meloty, peut être réputé bon.

Inscription
journ
d'Academie

Arrêté d'ouvrir une souscription inscription pour les élèves de l'Académie, pour laquelle chacun, suivant l'arrêté du Comité, payera 3 francs et d'ouvrir l'Académie le Lundi, 5 Janvier, de 7 à 9 h. du soir.

Arrêté aussi de proposer au Comité de ren-

Présomie
éffectuans.

tenus pour cette année à deux Directeur, au lieu de trois, tout en inclinant vers l'avis du Rapporteur de la Commission formée en 1826 qui proposa, (1^{er} Février) qu'il n'y ait qu'un seul Directeur, lequel pourrait être nommé pour une ou plusieurs années. — Le rapport sera fait au Comité par Mr le Président.

Contribution
mode de
bentin.

Le Comité ayant demandé au Bureau un rapport sur le mode futur de rentree des Contributions; — arrêté de proposer que le Comité demande au Trésorier de lui faire, dans la première séance de Mars un rapport sur l'état de la caisse, en indiquant nominativement les Membres retardataires; à la charge, par Mr le Trésorier, de prendre les mesures convenables pour informer les contribuables de cette disposition.

1829

10 Janvier. 1829.

Présens: le Président, le Trésorier, le Secrétaire, le Secrétaire Adj.

Pr. de la fig. Le Président rapporte qu'il s'est glissé du désordre et desordres de l'insubordination dans l'Ecole de la figure, et qu'il devient urgent d'y mettre ordre; il dit qu'en particulier les élèves viennent tard, ou manquent tout-à-fais sans motif connu.

On fait paraître le jeune Frantz Magnedas, assister de sa Mère, lequel a été exclu par Mr. Bouvier pour huit jours pour désordre; il leur est déclaré que l'exclusion est maintenue par le Bureau. De plus, il est annoncé à la Mère, qu'en cas de récidive, son fils courra le risque d'être exclu définitivement.

Pr. de Model. Le Concierge est introduit et rapporte que, soit desordres. Dès l'Ecole de la figure, soit dans celle du modelage les élèves se permettent habituellement de faire beaucoup de bruit, qu'ils tracent et écrivent sur les parois et sur les cadres des choses déshonnêtes; que lui-même est provoqué par des paroles piquantes et disgracieuses; il signale un jeune Musard comme plus particulièrement coupable.

Il est arrêté que Mr le Président mandera le dit Musard, qu'il l'interrogera, et que s'il le trouve coupable, il l'exclura de l'Ecole pour huit jours; ce dont il fera rapport au Bureau.

Le résultat de cette assemblée sera communiqué à Mr Bouvier, afin qu'il fasse tous ses efforts pour arrêter le désordre et empêcher que le Concierge ne soit insulté.

26/1829.

26^e Janvier. 1829.

Présens: le Président, le Vice-Prés.; le Secré.-Adj^r.

Mr. le Prés. rapporte que le désordre continue à l'Ecole des ordres; il monte une longue liste de retardataires, il rapporte qu'il a interrogé le jeune Murrard, pr. des ordres de Modelage, et lui a notifié son exclusion, mais que le père de ce jeune homme a, depuis, manifesté un si vif désir que son fils ne fût pas privé de l'Ecole, que ce désir lui parait mériter quelque considération; il propose qu'il soit écrit au père que, par égard pour ses démarches, son fils sera reinstalle; mais qu'à la première récidive il sera définitivement exclu.
La lettre est écrite. Séance tenante.

Le Secré.-Adj^r rapporte qu'un jeune Gillies, exclu tem; paravant par Mr Delalle à la suite d'une bagarre entre lui et le jeune Schneider, hors de l'Ecole, est venu demander au dit Secrétaire de le réinstaller; de quoi le dernier a écrit au Président.

On introduit le jeune Schneider, assisté de sa Mère; on interroge celui-là sur les désordres auxquels il a coopéré dans l'Ecole, et sur les causes de la rixe qui a eu avec Gillies. Schneider se tient sur la défensive et ne fait point d'avou, mais il résulte de l'interrogatoire que sa conduite à l'Ecole n'est pas exemplaire et que déjà il a été exclu pour quelque désordre; il accuse Gillies de l'avoir traité de Mouchard, et de l'avoir aggrafié au sortir de l'Ecole. — Ses dires n'étant pas d'accord avec ceux de Gillies, le Président est chargé de mander de nouveau celui-ci, de lui faire subir un interrogatoire détaillé, ainsi qu'à quelques uns de ses camarades, et de faire rapport au Bureau.

1829.

27^e Janvier. 1829.

Présens: le Président, le Secrétaire, le Trésorier, le Secr.-Adj^r.

Mr. le Prés.
des ordres.

*Instruction
d'un élève*

Mr le Président rapporte qu'il a interrogé Gillies et quelques uns de ses camarades, ainsi que MM les Directeurs, au sujet de Schneider; — il appelle que ce dernier est doué de capacité, mais qu'il pompe dans l'entretien le désordre que déjà MM Chaix et Bouvier l'avaient exclu, et que Mr Delalle n'est pas content de sa conduite.

D'un autre côté, les témoignages des Maîtres et ceux des élèves se renvoient en faveur de Gillies, c'est ce dernier qui aurait été traité de mouchard par Schneider, pour avoir bien rempli la fonction d'annoteur donc il avait été chargé; donc il est qui aurait été aggrafié par lui; d'où il résulte que Schneider aurait menti au Bureau.

Sur quoi, Mr le Président propose qu'il en soit fait rapport suivant au Comité, et demande contre Schneider une exclusion de 15^e jours — Adopté.

28^e Mars. 1829.

Présens: le Président, le Vice-Président, le Secrétaire, le Trésorier, le Secr.-Adjoint.

Lecture est faite du dernier Procès-Verbal.

Procès Verbal Mr le Président rapporte qu'il a appris que, contre son injonction, le jeune Murrard continuait à travailler pendant une heure à l'Ecole de la Figure et pendant une heure à celle du Modelage. Mr Mercier, inspecteur actuel des Ecoles, est de faire rapport au Bureau.

Atribution
menschelle

charge de faire cesser ce petit désordre.

Mr Mercier fait un rapport sur l'état actuel des Inscriptions, et demande à propos quelle base les élèves doivent payer les fls. 5. par mois, auxquels les astreint le Règlement, c'est-à-dire, à quelle date doit être porté le commencement de l'execution de ce Règlement, rien ne le montre. Dans le grand livre des Inscriptions, où ont été copies toutes celles qui avaient été faites au Calabri.

On arrête de considérer le 15^e ḡbre 1826, comme le jour d'ouverture des nouvelles Ecoles, et de faire partir de ce jour les 1^{re}, 2^{de}, 3^e et 4^e années de chaque élève.

Mr Mercier est prié de faire pour la prochaine Assemblée un travail relatif à cet arrêté.

29^e Avril 1829.

Demande de
Miruglio

Présent: le Président, le Vice-Président, le Trésorier, le Secrétaire et le Secr-Admst.

On lit la démission de Mr Miruglio, membre de la classe, laquelle, suivant la nomination de Mr Miruglio pour Adjoint, donnera lieu à une nouvelle élection.

Le Secrétaire
absents.

Mr le Président lit une ~~telle~~ note de Mr Bouvier, Directeur, contenant les noms des élèves absents, ou irréguliers, ou déserteurs.

Mr Mercier, Inspecteur des Ecoles, est prié de veiller bien prendre information exacte à ce sujet.

Retrib. mes. Mr Mercier fait le rapport des travaux qu'il a exécutés pour arriver à la connaissance de ceux des élèves qui doivent payer fls. 5 par mois et moins les registres qu'il a fait faire pour chaque classe, et pour ces catégories d'élèves, par ces travaux les élèves de toutes les classes ont été passés en revue. Mr Mercier est chargé de tenir la main à l'application des Règlements.

Chargement final long pourra suivre immédiatement sans aucun frais à son égard, et si on peut l'autoriser à s'inscrire de nouveau.

La discussion est ouverte sur ce point. Il résulte de l'opinion particulière de la majorité des Membres que rien dans le Règlement n'interdit une seconde inscription; que l'intention de ceux qui l'ont fait n'a pas été de bénéficier sur les élèves, mais d'obtenir deux en les soumettant à une finance mensuelle, un gage de l'intérêt qu'ils mettent à perfectionner leurs études; Mr Favre pense même qu'en cas de concurrence, par défaut de place entre de nouveaux inscrits et des élèves réinscrits, il y aurait de l'avantage à faire préférablement entrer ces derniers (c'est-à-dire, les garder), parce qu'il y a une grande probabilité qu'ils auront un talent réel, tandis que rien n'annonce ou du moins ne prouve que les inscrits à nouveau en seront doués.

Après une longue et mure discussion, le Bureau arrête:

10 d'inscription est autorisée pour tout élève qui aura achevé le temps (3 ou 4 ans) qu'il a eu le droit de parcourir deux ans une Ecole.

Réf. de la
Partie

20 Cette décision ne sera communiquée au Comité qu'en cas de réclamation ou d'incident imprévu.

Le Secrétaire-adjoint lit le rapport des Commissaires vérificateurs de la Caisse, et, en particulier, la proposition qu'ils font que les dépenses soient toujours appuyées d'un extrait du registre du Comité.

Le Bureau ne se reconnaît pas appelé à prendre une décision sur cette proposition mais la convenance en généralement sentie de faire considérer comme extrait du registre le Budget, article par article, arrêté et validé et de faire voter, à nouveau, le Comité dans tous les cas où un article du Budget se trouverait dépassé.

Mr Mercier est chargé d'apporter au Comité un projet complété de Budget.

Académie
Pomona

On arrête que le concours de l'Académie s'ouvrira le 27 Avril.

Sur la question d'un concours dit de souvenir, et sur le mémoire des deux Directeurs exposé par Mr Châin, le Bureau est d'accord de l'abandonner et de soutenir cet avis dans le Comité, si la question viene à y être soulevée.

ouverture
du Pomona

Le concours de l'Ecole de la Figure et de celle d'Ornement s'ouvrira le 20 Avril et celui de l'Ecole de Modelage, le 27, les premiers pour être terminés le 30 Mai, le dernier pr' l'être le 6 Juin.

Rapport
d'inspect.
d'école

Mr Favre, inspecteur des écoles fait son rapport duquel il résulte que à l'Ecole supérieure de la Figure sont 20 élèves, dont plusieurs très faibles;

à l'Ecole élémentaire sous 71 élèves dont plusieurs ne sont point tranquilles. D'une et l'autre 1/4 disparaissent.

à l'Ecole d'ornement, sous 35 élèves tranquilles à celle d'architecture sous 6-7 élèves, à celle de Modelage 16+16=32, et le dir. est content.

30^e Séance du 27 Mai 1829

Présent: le Président, le Secrétaire, le Trésorier et le Secrétaire-adjoint.

Monsieur le Président dit qu'il a connu que extraordinairement le Bureau, dans le but de le consulter concernant ce qu'il convient de faire concernant l'Ecole d'ornement dont il a été informé par le Directeur que les dessins ne seraient pas prêts pour le jour où la classe doit être convoquée, à l'effet de donner son avis sur les concours des Ecoles.

Il rapporte à ce sujet que Mr le Directeur de l'Ecole d'Ornement a été averti, en même temps que les Directeurs des deux autres Ecoles, du jour où devait s'ouvrir le concours, pour deux semaines, ainsi que le prescris le Règlement, qu'il a jugé à propos, sans s'en tenir à cet avis, de commencer le concours de son Ecole huit jours plus tard que le terme indiqué, ce qui l'a mis dans l'impossibilité de le terminer pour le jour convenable. Mr le Président remarque que déjà l'année passée Mr le Directeur pris sur lui la même inobéissance du Règlement. Il lit, à cette occasion, la lettre que Mr Durelli vient d'adresser au Secrétaire-adjoint.

Le Bureau consulté, tous les avis entendus, arrête 10 Dans l'assise des élèves qui n'ont pas

Si les maîtres de commencer le Concours au moment prescrit, il leur sera accordé les huit jours demandés par Mr Durelli, se terminant au 6 Juin.

2^e Cette concession contraire au Règlement aura lieu cette année pour la dernière fois et si, l'an prochain, les dessins du Concours ne sont pas terminés au jour fixé et indiqué ils ne seront pas admis.

3^e La classe sera convoquée le 20 Mai pour prendre connaissance des dessins des concurrents des Ecoles et il lui sera fait un exposé des circonstances qui auront empêché que ceux de l'Ecole d'Orléans ne lui soient mis sous les yeux.

4^e Il sera adressé à Mr Durelli un extrait du Régistre de cette séance, pour sa Gouverne.

Reçu
le 1^{er} Juillet.
A. Rigaud.

Sur les 40^e
= Comité.

Vacances
d'Automne

A. Rigaud

Mardi 15 Juillet 1829.

Présens Messrs. Rigaud President, Morin vice P.
Maurice Trésorier, Phain Secrétaire, Duban Secrétaire adjoint.

Le Rég. de la dernière séance est lu & approuvé.

M. Rigaud rapporte que s'étant chargé de l'inspiration du tableau de cette quinzaine, il a visité les écoles de la Seine-Saint-Denis, qu'il les a trouvées en bon ordre, sans défaillance dans l'école de la figure. Messrs. Bonvoisin et Detalla lui ont promis qu'ils prononceraient leurs congés le lundi 13 et pour la Seine-Saint-Denis. M. le Pres. a obtenu à Messrs. Bonvoisin et Detalla que c'était le Comité Anguel il appartenait de finir l'ouverture des vacances, que le pouvoir ayant été délégué cette année au Bureau par le Comité, qu'il reviennent du Bureau l'ouverture s'admettre au Bureau, que pour cette fois M. Rigaud prononce sur lui l'autorisation cette ouverture des vacances, mais qu'à l'avenir, ce sera le Bureau qui la décladera et qu'il engagez Messrs. Bonvoisin et Detalla au suivi cette marche à l'avenir. Ce qui est approuvé.

M^r Morin prie qu'il convienne de finir l'ouverture des vacances d'Automne de manière à ce que la rentrée du lycée de la figure et du modelage soit finie la même heure que la rentrée de l'école d'Orléans, les différences d'époque de rentrées n'étant pas sans inconvénient. Cette proposition en adoptée et le Bureau prendra les mesures en conséquence.

M. Phain rapporte que le Comité dans sa dernière séance a renvoyé au Bureau de décider sur les objets suivants.

1^e Sur l'achat de modèles à faire à Milan par

M. Burelli. M. Duban ayant proposé que sur les 2000 fr. le Comité disposât d'une somme pour enlever quelques modèles en nombre pour les Pours de l'école de la figure.

2^e. Sur la proposition de M. Burelli de charger M. Constantin d'acheter durant son séjour à Rome des modèles en terre cuite au moyen desquels on pourrait multiplier les modèles pour le concours des écoles de modelage et d'ornement.

3^e. Sur la demande de M. Burelli de faire faire des Pades pour l'inspiration à la Jeune publique des destins pourvus. Pades qui pourroient servir pour l'inspiration dans les écoles des destins approuvés, tandis que l'on en oblige actuellement d'emprunter les Pades des élèves.

Le vte occasion M. Chardin avoit imprisé au Comité le désir qu'il fut possible un jour de faire faire des Pades pour la école au frais de la classe. Intorte que la classe furent dispensés de la fournir lui-même.

Achat de modèles. Sur le premier objet achats de modèles, le Bureau arrête que sur les 2000 mis à disposition pour cet objet 1000 fr. soient réservés pour l'achat des modèles pour le concours de la figure et 1600 flor. soient mis à la disposition de M. Burelli pour achat de modèles à Milan. M. Chardin suivra à cette affaire et s'entendra pourra avec M. Burelli.

Sur le 2^e objet achats de modèles la 1^{re} partie à Rome. Ajourne le décret, M. Constantin ne devra se rendre à Rome que dans quelques mois.

Sur le 3^e objet achats de Pades. Renvoyé à l'en ouvrer au commencement de l'année prochaine. Si le Comité a le fond nécessaire.

Modèles à acheter en Italie

Achat de Pades.

Sur le registre du Inscriptions.

Mr. Duban rapporte qu'il a remis à jour le registre des inscriptions en pointant chaque article avec les registres des Directeurs, intorte que dans ce registre présente la position de celle vis à vis des autres de chaque des individus inscrits.

M. Duban communique la observations faites qui lui ont été suggérées par le travail qu'il a fait.

1^o qu'il manque un mode régulier de l'inscription si l'élève qui a reçu le billet d'admission est entré dans l'école ou à quelle époque fin il est entré.

2^o. de l'inscrire aussi l'époque de la mort d'un élève des écoles, lorsqu'il n'a pas pris son congé.

3^o. de permettre les passages d'une école dans une autre. L'arrêté du Bureau du 22 mars 1838. n'autorise qu'en vertu d'autorisation l'autorisation du Bureau n'étant pas énunciée.

4^o. que plusieurs jeunes gens suivent le cours de modelage pour la suite des leçons de figure ou d'ornement qu'après ils n'ayent été admis que pour ces écoles.

5^o. que plusieurs jeunes gens ayant fini le cours de la figure ont de l'ornement dont faites à l'école de modelage sans nouvelle inscription.

6^o. qu'il existe dans l'école de modelage 12 jeunes gens qui ont été admis par le Directeur et portés sur son registre partiellement sans avoir pris aucun inscription.

7^o. qu'il y a à l'école de la figure un élève et à l'école de l'ornement 4 élèves qui ont fini leurs cours et n'importe continuent les leçons.

8^o. que la rétribution mensuelle de 3 fr. à payer par un élève de 3^e ou 4^e année n'avoir jamais été payé et qu'il existe dans les écoles 45 élèves qui servent d'après le Règlement qui émis cette rétribution.

36/ M. Duban sur s'avis relativement aux trois premiers articles qu'il a fait faire à l'assemblée en établissement des communications régulières entre les Directeurs et le Secrétaire chargé de la surveillance du registre d'inscription et qui une fois le mode de visite établi, cela continuerait sans peine, il offre de s'en occupé et de mettre les objets en règle. Ce qui est accepté, en laissant à M. Duban la faculté de faire le mode à suivre pour s'avoir

les élèves des écoles d'art & de figure pour suivre l'école de modélage.

Sur les objets, le Bureau ne charge rien à l'usage établi et la chose du choix d'ornement ou de figure pourront continuer à travailler à l'école de modélage, jusqu'auquel qu'il en soit entièrement décidé.

Sur le 5^e le Bureau considérant l'insuffisance de modèles ayant un cours terminé dans les autres écoles. Comme un nouveau cours, verront que les jeunes gens qui désireront le faire devront suivre de nouveau, mais ils pourront de la faveur d'être admis immédiatement à l'école. S'il y a des places vacantes, sans être obligés d'attendre leur tour d'inscription. Cette décision sera pris dans le but d'éviter autant que possible de mettre un intervalle entre les études.

Sur le 6^e que le n° est que par un abus qui ne peut selon être toléré que des jeunes qui n'ont été admis à l'école de modélage sans avoir pris une inscription préalable. Que pour le faire cette, le Bureau charge M. Duban d'envier à M. Petalà pour lui demander le cours pour laquelle les jeunes gens ont

été admis ainsi dans son école. Le pour l'origine qu'ils se conforment à la formalité de l'inscription, s'ils veulent continuer leur état. Les élèves qui vont sur le 7^e le Bureau verront que les jeunes recommander un nouveau cours pourront terminer le cours dans une école doivent s'ils désirent continuer à suivre les leçons, prendre une nouvelle inscription.

Sur le 8^e concernant la rétribution à payer chaque mois par les élèves de 3^e à 6^e année rétribution qui n'a jamais été payée, le Bureau aperçoit avoir délibéré et pris la raison qui pensent bezoyer à mettre le règlement en vigueur, on a résister, pense à l'avoir de présenter au Comité un préavis. Sur la demande a faire au conseil de révoquer le règlement quant à cette rétribution, inscrit que les études deviendront toutes gratuites. Néanmoins sur la demande d'un membre du Bureau, la délibération sera reporté à la prochaine séance.

Subit autorisé M. Duban à appeler qu'il a reçu la demande de M. Subit de permettre à son fils Jules Subit de la figure en de l'école et d'obtenir de suivre le même temps l'école de la figure, ancien élève du collège qui est fait présentement. Cette demande qui en a accompagné des recommandations de M. Girelli & Bonvier fondés sur la grande disposition de ce jeune homme, en sa favorabilité de cette nature qui lui a été faite et rien dans le règlement ne l'y oppose. Le Bureau accorde la demande sans la perdre. En faire une règle pour la suite.

32^e Séance

du Vendredi 25 Septembre 1829.

Présens M. Rigaud, Morin le Duban.

Le registre de la précédente séance fut approuvé.

Mémoires finis
au 1^{er} Octobre.

M. Morin proposa de finir l'espousal au Bureau et de faire l'ouverture qui devait finir le 15 novembre pour que la vente des trois biens lui tenu le même lieu. Le Bureau adopta. Le devis le 1^{er} octobre pour le démantèlement et la vente le 15 Novembre. M. Du Pan servira à M. Bouvier le détail de cet objet.

33^e Séance

Du Mardi 6 Octobre 1829.

Présens M. Rigaud, Mercier & Duban.

Le registre de la précédente séance fut approuvé.

Mémoires.

M. Duban rapporta qu'en suite de l'arrêté pris à la séance précédente, les ventes des biens de la figure et du modélage ont commencé le 1^{er} de ce mois.

Bénéfice des
modèles

que M. Poirier a fait le nécessaire. Des Pours avec M. Burelli pour leur déclarer que Poirier doit faire à Milan pour les biens de la figure et du modélage

Padre d'artillerie

qui un grand Padre dans nécessité pour l'école d'ornementation du Duban l'a fait faire devant l'enquête afin de pouvoir en faire usage pour un destin de M. Burelli.

Mode de com-
munication
avec les Directeurs

que M. Duban s'est mis en rapport avec M. le Directeur du Louvre afin de communiquer l'acte de la vente des biens, que ne saurait être difficile si non, puisqu'il est impossible de communiquer par le grand registre l'état instantané jour par jour

rapport des
inscriptions

des jeunes gens qui sont dans les biens, qu'il est alors devenu fort impraticable et que c'est probablement pour cela que l'année dernière il a été fait des affiches sans ayant été fait des inscriptions.

que pour faire à ces impositions M. Du Pan a établi un registre abrégé sous tableau des inscriptions qui existera toute l'année et lorsque, il présente ce registre au Bureau et il pense qu'il convient d'en ouvrir un dans l'abordage qui précédent l'état des classes de la même manière.

Le Bureau approuva que le Padre devra faire ce travail qui sera fait.

Il vota d'ouvrir le registre proposé.

Places vacantes
au modélageNote de la
figure

M. Du Pan fit une lettre de M. Boulanger qui annonce que la classe pourra contenir 25 élèves à l'école supérieure, en tout 65. M. Bouvier observe qu'il ne pourra que faire en moyenne un plus grand nombre. Le Bureau observe que la classe de la figure devra contenir au moins 100 élèves, en conséquence M. Bouvier ayant déclaré que malgré son observation il était plus à faire tout ce que le Bureau désireroit M. Duban déclara faire fin et qu'il voterait sur la proposition d'affiner l'industrie de cette commission.

Inscriptions
d'école par
les élèves.

M. Du Pan rapporta que sur les demandes écrites des jeunes Pours et leur être admis à l'école d'ornementation il leur a autorisé à passer à l'école de la figure. M. Du Pan observe que au passage d'itez fréquent ne l'on pas sans inscriptions et il propose qu'il proposera une modification à l'avenir qui sera autorisée.

M. Rigaud rapporta qu'il a reçu l'aviso

que M. Doretti n'étoit pas dans l'heure de l'ouverture de sa classe. Ce qui éroit un grand inconveniencie, il étagoit le respectum des écoliers en conséquence à. Il faudra à l'école d'Orléans et à l'école de l'ouverture. M. Morin sera chargé de l'inspection pour la 1^{re} quinzaine à date du 15 novembre. M. Sudan de la 2^{me}, M. Brizard de la troisième. M. Horne de la quatrième. M. Phain de la cinquième.

^{livret pour}
M. Brizard demande que l'administration
l'ouvre à son école, que l'administration
charge M. Sudan de l'insécurité avec M. Morin
la conservation a-t-elle agit.

^{demande au}
^{Brizard re-}
^{jetée.} M. Sudan rapporte q. M. Granger étoit à
l'école de la figure en 1828 et qui pour cause de
défaut a été démis d'enseignement à tout
postulat. M. Granger en âge de plus de 25 ans.
Cette demande étant conforme au règlement elle est
rejetée.

34^{me} Séance

Du Vendredi 27 Novembre 1829. —

Pieds M. N. Pijaud, Morin, Châin et Mercier &
la procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé. —

^{Invitation à l'école}
pour 3 élèves.

M. Pijaud lit une lettre de M. Dupan Vie Secrétaire
qui expose : que trois élèves de l'école élémentaire de la figure
M. J. G. Rey, J. Bapt. Stachin et L. P. A. Courte demandent à
poursuivre la matin l'école supérieure à cause de lessuy
ou des cours de l'Académie. M. Bourin Directeur ne s'y
oppose pas, il est consulté il donne son avis favorable
La mutation demandée est parue des trois élèves à l'école
indiqués, et accordée par le Bureau. Les inspecteurs saluent
qu'il prouve les deux heures d'écoulement.

^{Appel direct}
pour l'école
d'Instruction

M. le D^r. de l'école dominicale et Directrice demandé
qu'il fasse à l'ordre des appels Directe pour l'école Directrice.
Cette proposition est adoptée, et le Bureau arrête qu'il

demande à M.
planter sans
les écoliers.

ouverture de l'Académie

Séances du Bureau

l'éclairage de l'Académie.

41.
y aura une inscription pour Sciole Directrice. —
comme pour les autres écoles. —

on lit une lettre de M. le Directeur des
écoles, dont l'objet est d'obtenir qu'on fasse un
plancher dans le local quelle occupent. Elle contient
le motif important de la salubrité. cette demande
n'étant pas dans la compétence du Bureau sera renvoyée
à la direction du musée, avec invitation de
la prendre en considération. Le secrétaire écrit
à ce ? Decandolle, il lui parle aussi du mauvais état
des fenêtres des classes.

Le gouvernement ayant bien voulu allouer encore
cette année une somme de trois mille francs pour
l'académie du modèle vivant, le Bureau voit
de son organisation. La forme adoptée l'anée précédente
paraît être bonne, on arrête qu'il y aura une inscription
ouverte aux mains du concierge, accompagnée d'un
droit de trois francs, elle sera annoncée deux fois dans
la partie d'avis. L'académie ne sera ouverte qu'autant
que cette inscription présentera un nombre d'au moins
des Directeurs conservera le droit de disputer les jeunes
gens qui ne pourraient pas absolument payer la participation
de trois fr. M. Chais est chargé des démarches relatives
aux modèles, M. Morin pour, de ce qui aura rapport à
l'éclairage.

On arrête qu'à l'avenir et à dater de ce jour, les séances
du Bureau auront lieu toutes les quatre semaines, les
mêmes jours que le comité et une heure plus tard, c'est à-
dire à 5 h.

Sur l'observation faite par le Secrétaire sur le clairage
de l'académie il est insuffisant pour éclairer l'une des
deux salles l'autre à longments ou à la modifia
la fenêtre la plus couverte. —

35^e Séance

Le Samedi 26 Décembre 1830.

Mesdms M. Rigaud Dr. Phain, M. Mérier et
M. Duban.

Le registre de la précédente séance est lu et
approuvé.

planches pour
les écoles.

M. Duban rapporte que l'Administration des
Musics à Laguerre avait été renvoyée la demande des
planches pour les écoles, l'a transmise au Conseil
municipal qui l'en occupera immédiatement.

éclairage de
l'Académie.

M. Chain rapporte qu'il sera occupé de l'amélioration
à faire à l'éclairage de l'Académie, qu'il n'a pas terminé
son enquête et qu'il fera un rapport à la prochaine
séance.

retiré le 3^e
annuel.

M. Rigaud rapporte que sur la demande du
Comité le Conseil a donné partie du budget
qui lui évoit une rétribution de 3 florins dans les
écoles Supérieures.

Primitaires
des écoles

M. Rigaud occupe le bureau des projets de
lettres présentés au Comité par M. Bonvieu le dont
il demande l'envoi par les Directeurs pour maintenir
l'ordre et l'exactitude dans les écoles : cet objet a été
renvoyé au Bureau par le Comité.

lettre faite de ces projets de lettres, le bureau adopte
la lettre N° 2 destinée à prévenir les parents des élèves, au
cas où les derniers servent renvoyés de l'école pour un
peu moins pour cause d'inobéissance ou désordre.

La circulaire N° 1 destinée à prévenir l'abus d'excuses
données trop fréquemment par les parents ou chefs d'ateliers
aux élèves qui arrivent tard ou manquent les leçons,
est redigée de manière à faire comprendre aux parents
que l'inexactitude est aussi misérable que faire de
leurs enfans, qu'en bon ordre de l'école et que les
jeunes gens qui ne suivent pas régulièrement les leçons
ne peuvent continuer à occuper des places qui seraient
occupées par des élèves qui en se montrant assidus
froissent plus de progrès et honneur aux écoles.

36^e Séance

du Samedi 30 Janvier 1830

Messrs. Messrs. Rigaud Syndic Pres. Mérier, Phain
et Duban.

Le registre de la précédente séance est lu et approuvé.

planches
aux écoles.

M. Duban rapporte que le Conseil Municipal a
accordé immédiatement la demande de l'Administration
pour des planches dans les écoles, que les mêmes avaient
été prisées pour que le travail que cela engagerait ne dérangeat
pas les heures de leçons, d'effet les ouvriers ont commencé
dans l'école de la figure Mercredi à midi le lundi Vendredi
à 6 h. du matin, l'ouvrage que les leçons n'ont pas connue
interruption. On opérera de même à la classe prochaine
pour l'école de l'Ornement.

Budget.

rapport sur
les écoles

rapport sur
l'Ornat.

éclairage
de l'Académie

élection de
M. Morelli &
J. A. Detalla

M. Duban rapporte que les écoles sont dans un
état satisfaisant, il a accordé 6 entrées à la classe de
la figure, 4 à celle de l'ornement. Il a-telle d'Architec-
ture, M. Morin sera chargé de l'inspection pour la
prochaine quinzaine.

M. Rigaud rapporte qu'il a inspecté l'Académie qui
étoit suivie par quinze élèves, qui paroissent y apporter
du zèle et du désir de profiter.

M. Chain rapporte que maintenant l'éclairage de
l'Académie est complété, on en parvient à ce but en
doubtant le nombre des lampes du modèle, la lumière ne
laisse maintenant rien à désirer.

M. Rigaud communique au Bureau la réélection par
le Conseil d'état de M. Morelli le Detalla, M. Rigaud uniti-
t. M. Detalla qu'il a été nommé dans la Commission parlementaire M. Morelli
pour s'engager à plus d'exactitude, pour son arrivée à l'école
le M. Duban a M. Detalla pour l'avertir qu'en bout des
trois années pour lesquelles il est nommé, il n'aura aucune
chance d'être réélu.

37^e Séance

Du 2 Mars 1830.

Présens M. Bignon, Mérier et Duban.

Le registre de la précédente séance lui fut ce appris.

M. Bignon et Duban rapportent qu'ils ont rempli les commissions dont ils étaient chargés vis à vis de M. Garelli et Pottalla en suite de leur élection.

^{Invitation du} M. Duban présente sa demande de l'école Constantin les bâles. élève qui a terminé son cours à l'école de la figure et qui désire entrer dans celle du modelage. Arrête qu'il doit suivre de nouveau le qu'il trouvera destiné.

Celle de Antoine Bellario élève à l'école de l'ornement qui désire suivre le même cours celle du modelage, la qui est autorisé.

Celle de Jean Pierre Benoist élève à l'école de modelage qui désire suivre l'école du même cours l'ornement. Arrête arrondi. S'il ya place à l'école d'ornement, mais sans rien préjudicier pour l'avoir, au cas où de pareilles demandes seraient faites.

^{Invitation de} M. Duban rapporte que l'école élémentaire de la montagne de figure qui contient 50 places n'a seulement que 35 élèves, qu'il n'a pas la force faire toute dormutage, parcequ'en M. Bonvieu lui a déclaré ne pouvoir en fournir un plus grand nombre : le Bureau vota que l'on en confiera avec M. Bonvieu et que s'il ne peut accueillir au moins 40 élèves, l'affaire sera portée au Comité qui la déclera.

M. Duban donne lecture d'une lettre de M. Bonvieu desordres dans l'école Supérieure qui se plaint de désordres graves arrivés dimanche de la figure. 27 février à l'école Supérieure : le jeune Guillot réprimandé par M. Bonvieu sur la piste à lui porté par le pensionnaire de tapage fait en entrant à l'école n'a pas permis le propos le plus outrageant vis à vis de M. Bonvieu. Plutôt et durant l'école Supérieure

le tumulte a été extrême quelques jeunes gens ayant mis des bonnets de papier sur les chapeaux. M. Bonvieu n'ayant pas obtenu de connaître les auteurs de cette faute fit sortir de l'école les trois premiers bâches. La soirée du même jour huit jeunes gens vinrent à la devoirs eux-mêmes et demander pardon à M. Bonvieu, le jeune Grey, Petitpierre, Dumaine, Lourrier J.J. Rey et Deliderier.

Enfin depuis longtemps l'école étoit troublée par un élève ventriloque qui chaque jour faisait du bruit l'école. Le nomme Henry, qui du reste n'a pas été mêlé dans l'affaire du Samudi 27.

Grey est un élève bruyant, indiscret et qui a été déjà renvoyé de l'école pour deux jours.

Petitpierre est un assey bon élève, particulièrement aimé par M. Bonvieu qui lui donne des leçons chez lui et lui a promise une place.

Les autres n'avoient pas dormi jusqu'à alors dans la des plaintes et parviennent arriver à l'entraînement.

Le Bureau a les faire paraître devant lui. M. le Président leur fait une réprimande, et leur déclare que Grey ne pourra rentrer à l'école qu'un bout de trois jours, si l'avertissement que si de nouvelles plaintes l'élevaient contre lui, il sera chassé des bâches.

Petitpierre, Dumaine, Lourrier, Rey et Deliderier sont bâches de l'école pour 4 jours.

M. le Président leur demande que la demande et les plaintes qu'il a fait à M. Bonvieu soient la raison pour laquelle ils ont été punis plus sévèrement.

Henry est introduit, il est bâches de l'école pour quatre jours après avoir été sévèrement réprimandé et mort auquel cas de nouvelle plainte il étoit chassé de l'école.

Guillot paroit et témoigne son grand regret de sa conduite. C'est un mauvais élève, bruyant et peu de ceux qui excitent le plus désordre dans

Le Bureau desire que il passe à une école autre que la Sienne. Le Bureau leu dit avis que il fass un lycée et que le jeune homme doive être lycéiste des écoles. Mais comme sans termes. Au Réglement, une pareille décision apparaît au dosant. In de President demander à quillot qui il ne pourra pas présenter à l'école avant que le Comité ait décidé sur son sort.

Sienne livré.

38 Siance

Du 10 Avril 1830 —

Membres présents : M^{me}s. Rigaud Président —
Mericet, Morin & Chais.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Rapport sur
les écoles

M^r. Morin fait un rapport comme inspecteur des écoles. Il n'a trouvé que trente-cinq élèves dans la classe supérieure de la figure. Il lui a paru que la destination donnée par M^r. le Directeur a été placé avec l'inspiration de Babillard et indociles, pouvoit rendre ces places souvent vacantes, et par conséquent inutiles.

M^r. le Syndic Rigaud qui a fait visiter les écoles comme inspecteur a vu la condition bon ordre.

Après délibération on arrête que le concours de l'académie sera dirigé par M^r. Chais, qui commencera le 26 Avril et durera dix jours ;

Université
des
Pénitents.

celui de l'école de la figure le 19 Avril, pour être terminé le 29 Mai.

Et celui de l'école Dornement à la même époque, et celui de l'école de maldege

On décida de faire commencer les leçons des diverses écoles à 6 heures du matin à Dater du 3 Mai.

39^e Siance

du 8 Mai 1830.

Présent M^{me}s. Rigaud & Chain, Morin, Mericet et Durbon.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Académie
de jour

M. Durbon rapporte que l'arrangement des festi-
bales pour l'Académie de jour en facile, un moyen
d'abréviant de l'assemblée placé à 10 pieds du trancen
et tenu par quelques protestants, l'assuré que le dépense
sera peu considérable. Ce mode d'arrangement est ap-
proposé. Et M. Durbon chargé de le faire suivre de concert
avec M. Chain.

Rapport sur
l'école d'or-
nemant

M. Durbon rapporte que M. Burrelli ne tient
aucune liste des jeunes gens qui逛tent son école.
ni de ceux qui s'absentent ou arrivent tard. Lorsque
que le registre partiel de cette école contient environ
50 noms et que 25 élèves seulement suivent les leçons.
M. Burrelli a déclaré ne pouvoir se dispenser de l'inspection
nécessaire pour que les jeunes gens suivent le cours
avec régularité, lorsqu'il n'existe point de moyen
de connaître réellement le personnel de cette école.

Il rapporte que M. Burrelli demande que l'entrée
soit autorisée à de nouveaux élève sur les nombreuses
vacances dans son école.

Le Bureau arrête que de nouvelles entrées seront
accordées lez que M. le Président a écrit à M. Burrelli

48
soit lui demander un rapport et un état des jeunes gens qui suivent son école; le Bureau reprendra cette affaire lorsqu'il la réçoira de M. Buratti. Sera connue.

Rapport sur M. Rigaud rapporte qu'il a visité l'Académie plusieurs fois et qu'elle a été régulièrement suivie par les élèves. M. Phain dit que leur nombre est peu par élève au dessus de 15 mais qu'ils ont travaillé avec zèle et intelligence. L'école de l'Académie de joli n'a pas bien que vers la fin de l'année ou le commencement de l'année.

M. le Président appelle la délibération sur le devis sur le rapport de la Commission nommée par le Comité relatif à l'étude de l'ornement; rapport qui avoit été renvoyé au Bureau pour qu'il donnât un avis sur les conclusions toutes faites du rapport. On en fait lecture et après avoir délibéré le Bureau est d'accord.

que qu'il seroit plus convenable pour la classe de dessin à la gravure sur bijou de l'école d'ornement préférablement à celle de la figure, mais que le Comité n'a aucun moyen de les y obliger.

que qu'il faudra être très tôt que l'école d'ornement contiendra des élèves avancés, et ouvrir un concours pour la composition de l'ornement.

que une école de composition d'ornement dans laquelle des artistes, ouvriers ou toutes personnes d'un âge plus avancé que les élèves devront admettre avec eux il seroit un établissement fort désirable, mais que c'est aux personnes intéressées à s'en occuper comme d'une affaire particulière qui ne devrait pas concerner le Comité.

avis sur le Bureau pour entité de la délibération sur le devis que l'on a demandé le Comité sur le devis de M. Almeras et les observations de M. Bonniv. Bonniv. relatif à l'enseignement de la figure offert par lui à l'école pour le Comité et l'amené au Bureau: ses conclusions de ces deux mémoires sont arrivées à l'avoir d'employer la table noire pour l'enseignement dans l'école Supérieure de la figure et a demandé qu'il fût fait

usage de modèles élémentaires soit de lignes et de segments de figures, ainsi que de modèles élémentaires, d'abord pour le commencement des arts: le Bureau les d'avis d'ajourner l'établissement de la table noire, cette innovation pouvant ne pas être sans inconvénients; quant aux modèles, ceux demandés n'existent pas dans le commerce et si l'on présente par la suite que paraissent convenables, le Comité aura alors à l'empêcher à l'avenir de la nécessité de la admettre ou de les rejeter.

Séance levée.

40^e séance

du 26 Juin 1830

Présens M. Grondin, M. Phain, Mercier & Duban.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. le Président présente la demande de M. J. Jacques Held qui desirerois avoir la permission de travailler à l'école de modelage le mardi, vendredi et dimanche: le Bureau considérant que le règlement interdit l'entrée dans l'école les deux derniers jours, n'accorde la permission que pour le mardi.

M. Duban rapporte que M. Buratti a donné la notice la plus exacte et la mieux faite sur les élèves de son école, moins qu'il ne le soit. Il a désiré à cet sujet: M. Duban a obtenu l'autorisation des notes des Directeurs, du tableau de chaque école qu'il soumet au Bureau, au moyen de ces tableaux le personnel et le mouvement des écoles sera toujours connu à l'yeux du Bureau; le travail est approuvé.

M. Duban somme au Bureau un tableau de tous les individus inscrits pour entrer dans les écoles, le nombre à ce jour est de 85. il demande au Bureau de décliner ce qui doit être fait relativement aux cas de rémission autorisé dans la séance du

Demande de
J. Held.

Rapport de M. Duban
sur son école

tableau de
l'inscription.

Sur la réimposition
de l'admission avec
les école.

15 Juillet 1829 - En conséquence le Bureau arrête
que, de même que cela a été décidé pour l'école
de modelage, les élèves de l'école Supérieur⁶ et Archi-
tecture et qui ayant fini leurs cours désireraient contin-
uer leurs études et prendraient une nouvelle inscrip-
tion, seront autorisés à rentrer immédiatement dans
leur école.

2^o que lorsque des pareilles demandes seront faites
par des élèves de l'école d'ornement il en sera refusé
au Bureau, qui délivrera pour chaque cas partiel-
lier, le grand nombre d'inscriptions pour cette
école ne permettant pas de prendre un cours en
général, sur ce qui la concerne au cas de réinscription.
3^o que lorsque des élèves de telles distinctions ou qui
annoncent des dispositions extraordinaire, désireraient
suivre les cours dans une autre école, c'est à dire 4. hours de
cours par jour, il en sera refusé au Bureau qui accordera
ou refusera la permission. Sur le préavis du Directeur
de l'école dans laquelle l'élève a déjà travaillé,
au cas de permission accordée, l'élève sera immédiate-
ment admis dans la nouvelle école qu'il veut suivre.

N.B. cet arrêté ne concerne pas l'école de modelage, dont
l'entrée est permise aux élèves des autres écoles 1^{er} octobre
1829.

⁴ élus de l'école dont
admin de nouveau. M. Budan soumet au Bureau la demande des
jeunes, Portier, Berizzi, Isab et Hittard, élèves qui
ont fini leurs cours à l'école d'ornement et qui
désirent se reinscrire pour la même école; dans
laquelle ils sont distingués. Le Bureau accorde
leur admission immédiate.

^{Adm à l'école d'ornement} M. Budan soumet de même la demande du jeune
^{Adm à l'école de la figure} Pionnier, élève à l'école d'ornement, destiné à
l'architecture et désireux suivre la même cours des
élèves de l'école de la figure. Ce jeune homme
annoncé de bonnes dispositions le fait demander
en appuyé par Mr. Morelli. Le Bureau accorde l'entrée
à l'école de la figure.

^{Adm à l'école d'ornement} Le Bureau sur l'avoir qui lui a été transmis de
Mr. Bonnici et Morelli, que le jeune homme admis dans
les deux à l'âge de 13 ans, ne possède rien de précis
dans l'avenir. Considérant que l'expérience de l'école de

modelage et de l'école Supérieure de la figure, on l'a
n'est admis qu'à 18 ans, démontre que cet âge est pro-
bable pour l'entrée dans les écoles. On l'autorise à
proposer 1^o qu'un élève ne sera admis à
l'avenir à l'école élémentaire de la figure et à
l'école d'ornement, à dates du terme qui sera
ultérieurement fixé.

2^o que dès à présent aucun élève ne sera admis
à l'école d'architecture si l'a¹ n'a pas accomplie.
Le préavis sera présenté au Comité.

Le Bureau arrête que les vacances auront lieu
l'été annuel 1^o pour les écoles de la figure et des
modelages du 1^o Juillet au 15 Août et du 1^o Octobre
au 15 Novembre.

2^o pour l'école d'ornement du 15 Novembre au 15 Mars.
Séance levée.

41^e Séance

du 23 Octobre 1830

Messrs A. M. Gosselin A. Phain, Mervier et
Budan Sec. Adj.

La procès verbal de la précédente séance
est lu et approuvé.

Décision sur l'appel à
mission des élèves aux
écoles.

M. Budan rapporte que le Comité a adopté
la proposition du Bureau de finir à l'avenir à
18 ans accomplis l'âge d'admission dans les écoles
le que cet arrêté ne sera mis à l'exécution que
lorsque les Aspirants inscrits au 1^o Juin servir.
(Jour de la Séance du Comité). Ainsi ont été tous appellés
ils sont compris sous les 1500 à 600 du registre
d'inscription.

Décision sur l'appel à
mission des élèves aux
écoles.

M. Budan rapporte. On voit que les 600 pre-
miers noms du registre sont à peu près tous appellés, du
moins ceux qui désirent entrer à l'école de la
figure; que plusieurs de nouveaux appelaient
l'an passé pour l'école élémentaire qui ne comportait
que 27 élèves; les derniers inscrits n'ont pas atteint

52
13 ans le 17 octobre la séance missante depuis longtemps, ont dépassé l'âge : il demanda à être admis pourvoir un place halante, il fut éprouver la liste antérieure au n° 600, on appela des personnes invitées postérieurement et qui auraient atteint l'âge de 14 ans accomplis. Le Bureau considéra

que l'avis du Comité du 26 juillet a décidé que les 600 premiers n°s devraient être appels, mais que les autres invités plus tard puissent & cela sans avoir pris aucune distinction de fratrie entre les aspirants.

Arrête que la liste qui se trouvait au n° 600 sera entièrement éprouvée avant que les n°s 601 & suivants soient appels.

Le Bureau - Invité du renvoi qui lui fut fait par la classe dans la dernière séance, soupe de la république à faire à M. le Conseiller Horneur, Président de la Société Générale des Artistes Suisses relativement aux communications qu'il avait faites à la classe de la part de cette Société. M. Dubon signa une proposition de réponse qui fut adoptée.

M. Chami fera insérer dans la feuille d'avril de le Journal de Genève l'annonce que la sommation en ouverte au Bureau du Journal et au Musée.

Autant que le tirage du prospectus liste étienne, il fut invité des temps derniers aux réunions, délibérations de l'Amicale des Jeunes & des Mignons, ainsi qu'à la Société de lecture de cette Société littéraire, ainsi que des réunions de l'Association. Enfin le titre sera porté à domicile aux membres de la Société des Arts de la classe de la classe des Beaux Arts.

Séance levée

Réponse à la Soc.
Générale des Artistes
Suisse &
Sommation

Admission d'Ivry
à l'école élémentaire
de la figure. N.
lettre de Mr. Bouvier
& le sujet.

44^e Séance

du 2 novembre 1830

Presents Messrs. Rigaud, Merier et Dubon.

M. Dubon rapporta qu'en suite des décisions du Bureau des 2 mars et 23 octobre derniers il a fait un appel de 15 jeunes gens à l'école élémentaire de la figure qui me l'ont envoyé que 28 élèves, et comme il étoit probable que tous les appels ne seraient pas, le nombre de 40 va trouver à faire rempli ; mais M. Bouvier n'a consenti à admettre que 3. Il a écrit une lettre dont M. Dubon donne lecture et dans laquelle M. Bouvier annonce ne pouvoir soigner que 35 élèves.

Le Bureau - Arrête qu'il feroit répondre à M. Bouvier qu'il devoit recevoir les élèves appels, l'assuré que son école contiendra 40 élèves, mais si nécessaire il ne peut consentir à admettre le nombre donné. Son école, le Bureau ne peut prendre sur lui de risques. Les choses en est et il se sera référé au Comité qui décidera.

Séance levée

43^e Séance

du 30 Novembre 1830

Présent Present M. H. Fromont S^r. Rigaud, Phain Merier et Dubon.

M. le Président lit une lettre de M. Bouvier qui annonce que le jeune Frey souvenu pour son mauvais conduite sera condamné avec une liste intolérable qu'il ne peut plus habiter dans son école, l'assuré qu'il demande qu'il soit définitivement renvoyé.

M. le Président ajouta que l'un autre vota le peu du jeune Frey s'en présente chez lui, & plaignant que

Affaire de Frey
école de la figure

M. Bonnier avoit battu son fils.

Il paroit que Frey a frappé un enfant à l'école le moment de faire du rapport au maître. Le que M. Bonnier aurait frappé Frey qui entrait l'a menacé et à ce qu'il dit aurait toléré M. Bonnier.

M. Duban oblige que le jeune Frey soit immédiatement libéré des bûches de l'école pour huit jours l. 2 May dernier et qu'il fut averti alors que si de nouvelles plaintes s'élèvoient contre lui, il devrait définitivement renvoyer (v. p. 45).

Le Bureau ayant avoué délibérément, considérant que la lettre de M. Bonnier ne donne aucun détail sur ce qui s'est passé, que l'on ne connaît pas que ce que Frey acomme, charge M. le Président de voir M. Bonnier pour savoir si, réellement il a frappé le jeune homme et s'ajourne à Samedis à 5 h. pour en délibérer et préparer le rapport à faire au Comité.

Condition pour être admis à l'école d'Architecte.
M. Duban rappelle au Bureau que le Comité l'avoir chargé d'arrêter les conditions requises des aspirants à l'école d'Architecte, que d'après les témoignages pris de M. Burelli, il suffit pour être admis à cette école de Savoie d'assurer l'ornement.

En conséquence le Bureau arrête que les aspirants à l'école d'Architecte ne pourront être admis, que lorsqu'ils composeront suffisamment le dessin de l'ornement et qu'ils en auront justifié auprès du Comité d'école d'Architecte.

Plan de 3 élèves de l'école d'Ornament
M. Duban rapporte que les jeunes Asorat et Bomberand qui viennent de sortir de l'école de la figure avant la fin de leur cours et le jeune Garin élève de la même école, demandent d'entrer à l'école d'ornement. Ces jeunes gens sont de bons sujets et n'ont jamais dormi bien à des plaintes toutes deux, Garin qui voudroit suivre 4 heures de leçon annuelle. Beaucoup de dispositions.

M. Duban n'a pu accorder la demande que lui étoit faite sur le grand nombre d'inscriptions

pour l'école d'ornement, le règlement sur ce demander ne prévoit d'autre chose que le cas de jeunes gens qui sortent d'école pour la fin du cours, seulement entrer dans une autre école. Quant à Garin donc la demande pourroit étre accordée, il faudroit à ce égard un précis de M. Bonnier qui n'en a point donné. Le Bureau confirme provisoirement la refus fait par M. Duban jusqu'à ce que la demande de Garin soit appuyée par M. Bonnier, alors on se réunira de nouveau.

Séance levée

44^e Séance

Le 4 Décembre 1830

Présens M. M. Franklin, Fr. Rigaud, Chain et Duban.

Le registre des deux précédentes Séances est lu et approuvé.

M. le Président rapporte avoir vu M. Bonnier lundi qu'il lui avoit été chargé, M. Bonnier lui a dit avoir mis sole porte tout un bon qui faisait du bruit, Frey qui étoit du nombré des enfants qui a battu un jeune garçon que lui, M. Bonnier s'en imposa et qu'il Frey et l'autre échoua, il fut puni bien qu'il l'eût frappé. Frey l'a montré avec beaucoup d'insistance malgrés l'a point l'obligé

Sur ce rapport le Bureau arrête qu'il sera proposé au Comité d'enlever Frey des bûches pour toujours, le que M. le Président verra de montrer M. Bonnier de l'indigner à sa modération davantage et l'avertir.

M. Duban rapporte qu'il fait que ces jeunes gens sont fréquemment renvoyés de l'école pour trois jours par M. Bonnier, que cela se renouvelle fréquemment et également M. Bonnier n'en fait point rappeler, ensuite que certains élèves briguent à présent une grande quantité de moins que celles de l'école de moins du monde

Rigaud renvoie
l'école de la figure.

56
Le Directeur de la Commission
Chapitre 1er du Bureau demande au Bureau d'examener le projet y ayant
à faire pour amener plus d'ordre dans les renvois
aussi fréquents. Le Bureau avance de sa délibération
que il aurait intérêt à faire à M. le President de demander à M. Bourvier
de l'envoyer chaque mois la note des punitions
qu'il aura infligées.

M. Duban ajoute que vu l'infinité d'élèves de la
même école l'instruction des leçons, les lettres impri-
mées seraient demandées de M. Bourvier et d'autre part
les voyages par lui ne produisent aucun effet. M. Duban
propose au Bureau que celui-ci des membres qui sont
chargés de l'instruction des écoles, devraient faire venir les
élèves des écoles qui viennent fréquemment, pour
les enseigner à écrire leurs lettres de l'école ou à s'engager
à les envoyer régulièrement, ce qui est adopté.

Séance levée

45^e Séance
du 7 Février 1831

Présent M. M. Fromentin M. Rigaud M. Main
Ménier et Duban.

Le Secrétaire de la Société déclare la séance
et approuve.

M. M. Duban et Ménier rapportent qu'en faisant
le Compte des dépenses de l'année 1830, dont ils
l'ont communiquée à la tableau, ils ont remarqué un
grand nombre d'articles de dépense mis à la
charge de la classe des Beaux-Arts. Il y a qui arrivent
dans le rapport par la Société. Soit la réunion
des trois classes, celle dont parmi les dépenses
d'entretien du bâtiment qui ont dépassé la
somme de fr. 1600, que d'autre dépense de
proportion incomber la partie à la classe d'industrie
sur les sous qu'elle donne, il s'agit ici des dépenses

Rapport sur les
Comptes de 1830

pour les nettoyages, qui totalisent à fr. 100 sur
les deux, tandis qu'il leur déboursent à fr. 400 environ
par année.

Les rapports nous ajoutent que les dépenses entra-
mises qui fabrisent sur le Compte, pourront porter
en dépenses imprévues, de l'ordre de plusieurs grandes
parties des Comptes de l'année 1829 étant alors
charge de l'entretien de 1830. Ce que le dernier est
propre entièrement réglé, lorsque le soldat en
l'ordre de 1829 a permis de faire face à toutes les
dépenses, mais la laisser n'offre aucun soldat.

Le Bureau a après avoir délibéré, arrêté la proposi-
tion de M. Rigaud, qu'il sera fait rapport au Comité
de ces dépenses entraînées, en lui offrant le privilégié
de demander à la Société des Arts de prendre à sa
charge les dépenses d'entretien du bâtiment, pour être
réparties par la Société entre les trois classes.
de s'intéresser avec la classe d'industrie à la
protection de la classe de nettoyage.

M. Duban fait un projet de budget pour
l'année 1831 à présenter au Comité, il est approuvé.

Séance levée.

Rapport au Comité

Budget

45^e Séance

Du 31 Mars 1833.

Présens M. Hervier, Phain et Budan.

Le registre de la précédente séance (4 Sept. 1830) est lu et approuvé.

Président le jout
de l'organisation
et ouverture

M. Phain rapporte que la Classe ayant décidé que l'Academie de jout d'après l'antique devoir être ouverte cette année, le que l'organisation en a été renvoyée au Bureau. Le dernier doiv s'en ouvrir immédiatement. Le Bureau appris avoir délibéré grand. les decisions suivantes

1^o. M. Phain et Budan sont chargés de s'arranger pour à faire dans la galerie des Statues pour que l'Academie puisse y être tenue

2^o. L'Academie ouvrira le 15 Juil prochain et durera approximativement trois mois et demi.

3^o. M. Phain et Budan fixeront le délai d'inscription de la ferme confection au public.

4^o. L'Academie d'après l'antique. Ses dirigez de la même manière et les mêmes professeurs que l'Academie d'après nature.

Sur cette dernière décision, deux membres sont adoptés, le 3^r. M. Hervier a été refusé de la joindre à la majorité, vu le désir bien prononcé qu'il a devoir l'Academie dirigée par un seul Professeur. Sur sa demande son opinion est inscrite au procès verbal.

Le Bureau arrête que la comission des biens communaux se tienne à Savon.

Retiré de l'Academie le 18 Avril et durera dix jours. Son la direction de M. Phain, dont le tour le tour.

Prem du trois autres biens communaux. L'autre pour 18 Avril et durera 6 semaines.

Missedecia.

M. Phain rapporte que la Classe a envoyé de l'Academie au Bureau l'examen des dépenses relatives au bâtiment et au voyage qui paraissent avoir été mis mal à propos. Le chargé de la Classe le Bureau chargé M. Hervier et Budan d'informer le Compteur et de préparer un rapport sur le sujet.

Séance finie

46^e Séance

Du 23 Avril 1833

Présens M. Régard, Avrin, Gazy & Dubois

M. l. Président fait une requête signée par neuf élèves de l'Academie qui demandent une augmentation des honoraires des Directeurs de cette école et notamment que M. Régard soit nommé à cette place.

Cette requête adressée au Comité a été envoyée par ce dernier au Bureau pour qu'il donne son avis sur ces objets.

Le Bureau ayant appris avoir délibéré et considérant que le Comité en vertu de l'Academie a nommé les Directeurs de cette école pour le cours de cette année et qu'il n'existe aucun motif pour un changement tant a fait faire d'usage, le avis qu'il ne soit donné aucune suite à cette requête.

On précisait alors présente à la première séance du Comité.

Séance finie.























